

Vers une entité européenne unie

L'Allemagne peut apporter beaucoup à l'Europe

Sylvie Goulard*

» Le 4 février 2011, la chancelière allemande, Angela Merkel, a proposé de conclure un « Pacte de compétitivité » qui contient deux éléments extrêmement positifs : la chancelière donne le signal clair qu'elle accepte ce qu'elle avait refusé jusqu'à ce jour, à savoir que la zone euro a besoin d'une coopération accrue à 17 ; et elle reconnaît aussi le besoin d'une convergence macro-économique accrue.

Europa braucht Deutschland

Der Begriff der sozialen Marktwirtschaft ist in Deutschland geboren wie die Überlegung von Max Weber über „die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus“.

Nach der Krise braucht Europa, so die französische EU-Abgeordnete Sylvie Goulard, solche Konzepte mehr als je zuvor. Aber auch die Deutschen könnten sich überzeugen lassen, etwas globaler zu denken.

Red.

Une conduite plus étroitement coordonnée de la zone euro est souhaitable, tout comme une convergence accrue des politiques économiques nationales. Toutefois l'âge de départ à la retraite, les impôts ou les réformes constitutionnelles sont des thèmes sensibles. Pour réussir à avancer ensemble dans ces manières, la coordination pourrait bien ne pas suffire.

D'abord pour des raisons d'efficacité. Qui peut croire qu'à l'avenir des ministres contrôleront étroitement leurs collègues quand ceux-ci sont à la fois les dirigeants des pays voisins et parfois même leurs clients ? Combien de sous-marins l'Allemagne ou la France ont-ils vendu à la Grèce avant de lui reprocher de se surendetter ? A l'évidence, les ministres nationaux choisiront toujours

de satisfaire leurs électeurs (et ce qu'ils croient être l'intérêt national) plutôt que de faire plaisir au Conseil. Mais aussi pour des raisons démocratiques : si les ministres nationaux perdaient toute marge de manœuvre, que resterait-il de la démocratie au niveau national ? Le pacte d'Angela Merkel envisage certes que « *des représentants des Parlements nationaux se rencontrent régulièrement et accompagnent ce processus de coordination renforcée, au-delà des législations nationales* ». Mais que signifie « *accompagner* » ? (Le verbe *begleiten* est ambigu – la langue allemande est d'ordinaire plus précise.) Là où le contrôle démocratique serait indispensable, au niveau européen, il n'est pas proposé. Là où les contrôles existent, au niveau national, ils ne peuvent pas être entièrement efficaces. Aucun parlement national n'est en mesure de contrôler les lacunes de l'action d'un autre Etat ou du Conseil dans son ensemble. Il est vrai que la zone euro n'a pas son propre parlement et que la question de la légitimation démocratique de la zone euro est en conséquence très difficile.

L'Allemagne à la croisée des chemins

En tant qu'Etat membre le plus riche et le plus puissant de l'Union européenne, l'Allemagne peut assez aisément imposer ses vues au Conseil européen et au Conseil des ministres, au besoin contre la volonté des autres. Angela Merkel a ainsi ob-

* Sylvie Goulard est députée européenne. Ses propos sont extraits d'une conférence donnée le 8 février 2011 à l'université Humboldt de Berlin.

tenu récemment, pour des raisons strictement internes, une révision des traités qui, dans beaucoup d'Etats membres, est considérée comme inutile et hasardeuse. On peut à la rigueur comprendre cette demande dans le contexte de crise actuel. Mais, dans la durée, une telle attitude – tout comme un directoire franco-allemand – créerait des tensions insupportables.

A Bruges en novembre 2010, la chancelière a tenu un discours (largement passé inaperçu en France) dans lequel elle a plaidé pour une « *méthode de l'Union* » qui donne le rôle central au Conseil. Elle a donné l'impression, confirmée par son pacte, de vouloir retourner aux temps antérieurs à la construction communautaire. Jean Monnet a pourtant mis au point, après la guerre, la « *méthode communautaire* » en réponse à l'impuissance avérée de la Société des Nations et des cercles intergouvernementaux, dont il avait fait lui-même l'expérience.

Ainsi s'est opéré un étrange rapprochement franco-allemand ; trop souvent, c'est la France qui a cultivé une certaine ambiguïté vis-à-vis de l'Europe communautaire. Dans l'intérêt de l'Allemagne et de la France, dans l'intérêt de l'Union nous devons cultiver notre héritage. Avec cette méthode de travail communautaire, un organe neutre, indépendant, est placé au centre du jeu pour défendre l'intérêt général, en coopération avec les Etats membres. Aucun « grand » pays ne peut imposer sa volonté, ni en principe aucun « petit » bloquer la machine. A côté des parlements nationaux, le parlement européen assure la légitimation démocratique.

C'est pour de bonnes raisons que les juges de Karlsruhe tiennent à préserver les extraordinaires réalisations de l'Allemagne fédérale d'après-guerre qui depuis 1949 offrent un modèle accompli de démocratie. L'Union a besoin de juges constitutionnels exigeants qui réclament que les citoyens puissent par leur vote peser sur les décisions. Et qui soulignent en permanence que l'opinion publique est partie intégrante de la démocratie. Les réformes nécessaires seront plus faciles à mener si nous partons du point de départ correct et, dans le fond, rassurant : dans la zone euro notre souveraineté est déjà partagée. La légitimation démocratique que la Cour constitution-

nelle fédérale réclame à juste titre ne peut pas être recherchée au seul niveau national mais doit s'enraciner au niveau européen.

Le « *long chemin de l'Allemagne vers l'Occident* » (Heinrich August Winkler) ne doit pas s'arrêter à Karlsruhe. Il peut mener l'Allemagne à prendre la tête d'un processus de création d'une entité européenne unie. La prétention du Conseil et des élites nationales à représenter toute l'Europe (*Alleinvertretungsanspruch*) ne correspond plus au stade actuel de l'intégration.

Naturellement, ces Etats-Unis d'Europe ne se feront pas en un jour. Mais notre responsabilité est de montrer de nouveau sans ambiguïté quel est le but. D'une construction *sui generis* nul ne tombe amoureux. Cette Europe-là, ambiguë, incertaine, a cessé de faire rêver. Et elle ne justifie pas le degré de solidarité pourtant indispensable.

Sans doute n'est-ce pas un hasard, si l'Allemagne se détourne de la méthode communautaire quand la Commission, avec ses 27 commissaires, dont un grand nombre venant de pays plus petits que certains *Länder*, a changé de nature. A l'avenir, nous devrions cesser de pratiquer le « politiquement correct » et réformer les institutions pour redonner à chacun le poids qui lui revient. Mais en attendant, de nombreux efforts sont possibles pour redonner du lustre à cette institution. Ainsi, au lieu de dénoncer les assauts réglementaires de « Bruxelles », l'Allemagne aurait pu songer à envoyer des personnalités de premier plan à la tête de la Commission. Le dernier président allemand de la Commission est Walter Hallstein (1957/1968).

Le concept de *soziale Marktwirtschaft* (économie sociale de marché) est né en Allemagne, tout comme la réflexion de Max Weber sur « *l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* ». Après des années difficiles, l'Allemagne a des résultats économiques remarquables. C'est une démocratie solide et un pays qui possède une expérience concrète du fédéralisme. De ce point de vue, les Français ont beaucoup à apprendre des Allemands. Et les Allemands pourraient peut-être aussi admettre, au contact des Français, la nécessité de penser parfois de manière plus globale et centralisée. En bref, prendre les meilleures qualités du partenaire et non ses défauts.